NOS RENSEIGNEMENTS
pour la défense de vos intérêts

Les droits des salariés évacués sur ordre

Dans notre édition du 7 Décembre 1941, nous avons signalé qu'il était prudent de ne pas réclamer actuellement l'indemnité de repli prévue par la loi du 26 Décembre 1940 et qui avait fait l'objet de notre article du 23 Novembre dernier.

Cette recommandation était basée sur le fait que beaucoup d'employeurs contestaient les droits des salariés évacués. Les tribunaux, en effet ont été divisés et nous savons qu'une décision rendue par un tribunal régional a été frappée d'un pourvoi en cassation.

Il est donc prématuré de donner des conseils aux nombreux lecteurs qui veulent bien s'adresser à nous relativement à l'application de cette loi. Il faut au contraire attendre que la Cour de Cassation ait tranché définitivement les questions litigieuses ; après quoi, il sera utile de fixer pour chacun la marche à suivre.

Pour que nos lecteurs puissent être tenus au courant de ces difficultés d'interprétation, voici comment le Conseil des Prud'hommes de Lille avait statué sur une demande d'indemnité :

Monsieur X..., ouvrier débardeur au service de la Compagnie M. avait attrait cette dernière devant le Conseil des Prud'hommes de Lille pour lui réclamer en vertu de la loi du 26 Décembre 1940 le paiement d'une somme de huit cent quarante francs à titre d'indemnité d'évacuatoin.

Dans ses conclusions conformes à la citation, cet ouvrier s'offrait en outre à faire la preuve par témoins de certains faits qui lui paraissaient de nature à justifier sa demande d'indemnité.

Le Conseil des Prud'hommes de Lille, avant de statuer sur le fond de la demande, et appliquant rigoureusement la loi, autorisa l'ouvrier demandeur à administrer cette preuve.

Comme nous l'avons déjà exposé, le travailleur doit « faire la preuve de l'ordre de repli », soit en communiquant l'ordre donné par écrit, soit, si cet ordre a été donné verbalement, en recourant aux témoignages.

La Compagnie M, employeur de l'ouvrier débardeur X... a immédiatement interjeté appel de ce jugement, qui, rappelons-le, n'était qu'un jugement d'avant faire droit.

Le Tribunal Civil de Lille a rendu un jugement rejetant la demande d'indemnité présentée par l'ouvrier débardeur X...

En voici les motifs :

« Attendu qu'à raison de faits particuliers pour lesquels elle a été » édictée et des charges qu'elle im- » pose aux employeurs, sans aucune » contre-partie pour eux, la loi du » 26 décembre 1940 doit être consi- » dérée comme une loi exception- » nelle et de droit étroit ;

» Attendu qu'aux termes de l'ar- » ticle premier de cette loi, X... de- » vait pour obtenir l'indemnité qu'il » réclame, établir non-seulement, » qu'il a été évacué sur ordre, mais » **encore qu'il est resté à la disposi- » tion de la Compagnie** ;

» Attendu qu'en demandant à » prouver que par suite de l'avance » allemande, il n'a pu rejoindre la » ville de Nantes qui lui avait été » indiquée, comme lieu de repliement et qu'il avait dû s'arrêter en » cours de route dans les environ » de Saint-Pol où il avait été bloqué, » X... reconnait par là même qu'il » **n'est pas resté à la disposition de » sa Compagnie** ;

» Que sa demande n'était dès lors » pas recevable ; que par suite, il » n'y a pas lieu de recourir à l'en- » quête qu'il sollicitait ;

» Par ces motifs : déclare la Com- » pagnie M. recevable et bien fondée » en son appel du jugement du 7 » juillet 1941 : Réforme le susdit » jugement ; dit n'y avoir lieu à en- » quête ; déclare X... mal fondé en » sa demande ; l'en déboute et le » condamne aux dépens tant de pre- » mière instance que d'appel. »

***

C'est sur cette question « être resté à la disposition de son employeur » que les difficultés d'interprétation ont surgi, bien qu'une circulaire ministérielle ait précisé que l'indemnité est due si le salarié s'est efforcé **de rejoindre la région de repli.**

L'arrêt que rendra la Cour de Cassation et que nous porterons à la connaissance de nos lecteurs, aura donc une grosse importance. La sagesse nous commande de l'attendre.

L. R.

LE LAXATIF DÉPURATIF
GRAIN de VALS
est en vente comme toujours dans toutes les pharmacies
Prix : 6f.35 QUALITÉ INCHANGÉE
11.330

Maigrir et améliorer sa santé

Si vous êtes trop « forte », prenez simplement, à chaque repas, deux petits comprimés Antigrès. Vous perdrez 2 à 3 kilos par mois et vous vous débarrasserez en même temps d'une foule de troubles : essoufflement, palpitations, vertiges, vapeurs après les repas, lourdeur et enflure des jambes, etc. Ttes Phies : 29 fr. 30 le tube d'Antigrès pour un mois.

11752

Aux acheteurs de dixièmes

Il est rappelé que depuis le 5 Décembre, un timbre délivré par l'Administration des Finances, est apposé sur tous les dixièmes de la Loterie Nationale pour en garantir la validité. Les acquéreurs doivent s'assurer que les numéros de la tranche, du billet et du dixième, portés sur le timbre, sont identiques aux numéros portés sur le billet.

11235

CHRONIQUE DES VIEUX TRAVAILLEURS

La question si complexe du cumul est enfin résolue

Un nombreux courrier nous est parvenu jusqu'à ce jour au sujet du **non-cumul** d'une pension de retraite acquise sous un régime particulier avec l'allocation aux vieux travailleurs. Jusqu'à présent nous ne pouvions répondre à nos correspondants que la loi du 14 mars 1941, si bienfaisante en soi n'était pas parfaite. D'une manière générale, cette restriction avait été faite pour ceux qui, pensionnés d'une administration privée, se seraient arrogés le droit de demander en outre l'allocation aux vieux travailleurs.

Une loi du 28 octobre 1941, parue au J. O. du 24 novembre a comblé cette lacune et permet ainsi à ces malheureux pensionnés touchant une rente infime de ne pas être écartés du bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs, leur cas a été pris en considération et ils se verront obtenir le rappel du 1er janvier 1941.

Dix-neuvième série de questions

Pour faire suite à ce qui précède nous extrayons des passages d'une lettre envoyée par une de nos lectrices nous demandant des éclaircissements sur sa situation.

Ouvrière effectuant des travaux de ménage au domicile de différents employeurs je cotise régulièrement depuis le 1er juillet 1930, mes versements sont effectués à capital aliéné pour obtenir une retraite plus importante. J'ai lu vos chroniques relatives au cumul. 1° Touchant une pension de réversion après décès de mon mari, ancien fonctionnaire, va-t-on me refuser à 65 ans l'allocation aux vieux travailleurs ? 2° Vais-je d'autre part perdre le bénéfice de mes versements ; 3° En justice, pour ne pas être défavorisée, puis-je faire modifier mes versements de capital aliéné en capital réservé ?

Réponse. — La restriction de **cumul** n'aurait pu jouer pour votre cas, car le droit à l'allocation aux vieux travailleurs est toujours exigible, même si veuve de fonctionnaire, vous percevez une pension de réversion à ce titre.

Par ailleurs, la femme d'un assuré social a droit à la réversibilité de pension d'Assurances Sociales de son mari, si celui-ci en a fait la demande auparavant bien entendu.

Si, et c'est le cas en ce qui vous concerne, la femme d'un assuré social ou d'un fonctionnaire a cotisé **régulièrement depuis le début** de la loi jusqu'à l'âge de 60 ans, elle a droit à cet âge à une retraite personnelle proportionnée à ses versements et qui ne peut être inférieure à 600 fr. par an si ces versements ont été effectués à **capital aliéné.**

A 65 ans, vous solliciterez l'allocation aux vieux travailleurs à laquelle viendra s'ajouter la rente (et non plus la pension) des versements d'Assurances Sociales.

Pour répondre à votre troisième question, jusqu'au **31 mars 1941** le Service Régional des Assurances Sociales effectuait le changement désiré par les assurés sur leur demande et ce, à partir de leur mois de naissance. Seuls les versements effectués à cepital réservé peuvent toujours être aliénés avec effet rétroactif.

L'inverse n'est pas possible, en l'occurence les sommes versées pour vous à capital aliéné, le restent. Depuis l'apparition de la loi du 14 mars 1941, créant l'allocation aux vieux travailleurs, les versements vieillesse **sont tous affectés à capital aliéné.**

Désirant adresser une demande d'allocations aux vieux travailleurs, je vous serais très obligé de vouloir bien me donner l'adresse de l'organisme compétent à Arras ?

Réponse. — Vous devez formuler votre demande au **Service Régional des Assurances Sociales, 48, rue Royale, à Lille.** R. B.

UNE RECRUDESCENCE DES MALADIES DE LA PEAU

On voit actuellement un grand nombre de personnes dont le visage est couvert de rougeurs, de boutons, qui souffrent de démangeaisons, de maladies de peau. Le régime alimentaire et les soucis sont souvent la cause de ces ennuis.

De simples soins d'hygiène sont généralement insuffisants pour préserver la peau de ces fâcheuses manifestations. Souvenez-vous que l'Eau Précieuse Dépenser est utilisée avec succès depuis plus de 50 ans, dans tous les cas de maladies de peau : eczémas, psoriasis, dartres, engelures, démangeaisons, ulcères variqueux.

Faites-en donc dès aujourd'hui l'essai. L'Eau Précieuse Dépensier est en vente dans toutes les Pharmacies.

10.036

T. S. F.

LUNDI 22 DÉCEMBRE

Concerts à 7 h., 8 h., 11 h. 30, 12 h., 12 h. 30, 13 h. 15, 13 h. 30, 14 h., 17 h., 17 h. 30, 18 h. 10, 18 h. 30, 19 h., 20 h. — **Informations** à 7 h. 30, 9 h. 30, 13 h., 16 h., 19 h. 45.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Lundi 22 décembre 1941.** — Soleil : Lever à 9 h. 8 ; coucher à 17 h. 55.

Aujourd'hui : Saint-Flavien. Demain : Sainte-Victoire.

ANNONCES LÉGALES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Le nommé : DEVOLDER Achille, négociant à Haubourdin, 23, Carrière des Ciments, a été condamné par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel de Douai, Chambre Correctionnelle, en date du 30 octobre 1941, **à trois mois de prison, 3.000 francs d'amende et aux dépens.**

Sur appel d'un jugement du Tribunal Correctionnel de Lille du 30 juin 1941, **pour hausse illicite,** infraction à la loi sur le rationnement, délit commis le 2 mai 1941.

La Cour a, en outre ordonné que le présent arrêt serait par extrait, inséré aux frais du condamné, dans les journaux L'ECHO DU NORD, LE RÉVEIL DU NORD, LE JOURNAL DE ROUBAIX, sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 300 francs. Le tout par application des articles 1, 3 loi du 17 septembre 1940 ; 15, 16, 62, loi du 21 octobre 1940. — Vu le Procureur Général : Pour extrait conforme, pour le Greffier en Chef : BRABANT. 27.718

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Le nommé RIVIERE Paul, fondé de pouvoirs, à LILLE, 80, rue Boucher de Perthes, a été condamné par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel de Douai, Chambre Correctionnelle, en date du 30-10-1941, **à 3 mois de prison, 2.000 francs d'amende et aux dépens.**

Sur appel d'un jugement du Tribunal Correctionnel de LILLE du 20-6-1941, **pour hausse illicite** (vente de chocolat en qualité courante à 120 et 110 francs le kilo).

La Cour a, en outre, ordonné que le présent arrêt serait, par extrait, inséré aux frais du condamné dans les journaux LE GRAND ECHO, LE RÉVEIL DU NORD et LE JOURNAL DE ROUBAIX, sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 300 francs. Le tout par application des articles 62, 63 et suivant Loi du 21 octobre 1940. — Vu le Procureur Général. — Pour extrait conforme, pour le Greffier en Chef : BRABANT. 21.717

VILLE DE LILLE Plan d'alignement d'une voie à ouvrir entre la rue du Chevalier Français et la rue Van den Heede.

ENQUÊTE - AVIS : Le Maire de Lille a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 5 décembre 1941, UNE ENQUÊTE EST OUVERTE A LA MAIRIE DE LILLE SUR LA DEMANDE présentée par le Conseil Municipal dans sa séance du 7 novembre 1941, à l'effet d'obtenir l'homologation du plan d'alignement d'une rue à ouvrir entre la rue du Chevalier Français et la rue Van den Heede.

Le dossier avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie, bureau du Contentieux, pendant dix jours, du 23 décembre 1941 au 1er janvier 1942 inclus, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance, tous les jours, de 10 heures à 17 heures, le samedi, de 10 heures à 15 heures.

A l'expiration de ce délai, M. Vantaton, désigné comme Commissaire-enquêteur, recevra à la mairie, audit bureau et aux heures susindiquées, les 2, 3 et 4 janvier 1942, les observations qui pourraient être présentées sur le projet dont s'agit.

Hôtel de Ville, le 19 décembre 1941.

Le Maire de Lille, Paul DEHOVE. 21.719

Etude de Me Jean DELEHELLE, Docteur en droit Notaire à Haubourdin.

COMMUNE D'EMMERIN RUE DE LILLE Numéro 5 bis

UNE PROPRIÉTÉ A USAGE DE CULTURE MARAICHERE

comprenant maison d'habitation, 81 ares 28 centiares de fonds, cour et terre en culture, avec forage, pompe électrique et canalisation d'eau.

Occupée jusqu'au 30 juin 1942

A VENDRE PUBLIQUEMENT, le Lundi 19 janvier 1942, à 14 heures et demie, en l'Etude de Me DELEHELLE, notaire.

MISE A PRIX : 75.000 francs

Avis très important. — Conformement aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation de M. le Préfet du Nord, pourront enchérir et se rendre acquéreur. Il faut prévoir qu'un délai de 15 jours avant la vente est nécessaire pour obtenir ladite autorisation.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me DELEHELLE, notaire. 14.876

Etude de Me Jean CAILLAUX, notaire à Douai.

COMMUNE DE RAIMBEAUCOURT

L'an 1942, le 8 janvier, à 15 heures (H. A.), Me CAILLAUX, notaire, procédera en l'une des **salles de la mairie de RAIMBEAUCOURT, à l'adjudication des terres ci-après** : 1° 1 h. 02 a. 17 c. ; 2°, 32 a ; 3° 35 a. 33 c. ; 4° 13 a. 05 c. ; 5° 16 a. 43 c. Pour tous renseignements et demandes d'autorisation, s'adresser en l'étude. 14.681

CESSION. — DEUXIEME AVIS : Par acte S.S.P. en date à Valenciennes du 28 novembre 1941, enregistré audit lieu le même jour, folio 33, case 4, aux droits régulièrement perçus, M. et Mme CLOWEZ-PREVOT, demeurant à Aulnoy-lez-Valenciennes, lieu dit « Le Pont d'Aulnoy », ont cédé à **M. GONDY René**, marchand boucher, 89, avenue Faidherbe, à Valenciennes, une patente de marchand tripier ambulant. B.O.V.C. du 13 décembre 1941, numéro 29.473. — Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la présente insertion, chez M. GONDY René, 89, avenue Faidherbe, Valenciennes. — **Pour second avis.**

SUIS ACHETEUR
PNEUS NEUFS
PNEUS USAGES
STRICTEMENT A LEUR VALEUR
A. LEPERS — *Agent Michelin*
9 et 10, rue Roland. LILLE - Tél. : 729.42 et 729.43

Etude de Me Ernest PIOT, docteur en droit, notaire à Douai.

SOCIÉTÉ « L'UNION DES COOPÉRATEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI »

Aux termes d'une délibération en date du 22 novembre, mil neuf cent quarante et un, dont une copie a été annexée à un acte de dépôt reçu par Me PIOT, notaire à Douai, le 18 décembre 1941.

Les Actionnaires de la Société L'UNION DES COOPERATEURS de l'arrondissement de DOUAI, Société Coopérative de consommation, à capital et personnel variables, dont le siège social est à Sin-le-Noble, rue Paul Foucault, **ont ratifié les modifications apportées aux statuts** par le Conseil d'Administration dans sa séance du 29 décembre 1940 **conformément à la loi du 16 novembre 1940.**

En conséquence, les dites modifications statutaires qui ont été publiées dans le numéro du journal « LE REVEIL DU NORD » en date du 28 janvier 1941, sont devenues définitives.

Deux expéditions de l'acte de dépôt et de ladite délibération y annexée, ont été déposées à chacun des greffes des **Tribunaux de Commerce de Douai, Lille, Cambrai et Béthune,** le 22 décembre 1941.

Etudes de Me **Fernand DEUDON, notaire à VELU** (P.-de-C.) et de Me **André GODIN, avoué à ARRAS,** 19, rue Gambetta.

COMMUNE ET TERROIR DE BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

A VENDRE 1° **Un MOBILIER DE MAISON** ; 2° Une **MAISON, rue de l'Eglise** ; 3° **DEUX PIECES DE TERRE EN JARDINAGE,** plus amplement désignés ci-après :

Il sera le LUNDI DIX-NEUF JANVIER MIL NEUF CENT QUARANTE-DEUX, à 14 heures (heure allemande) en la maison sise à BEAUMETZ-les CAMBRAI, rue de l'Eglise, procédé à la vente aux enchères publiques par le ministère de Maître DEUDON, notaire, du mobilier et le jour suivant, 20 JANVIER 1942, même heure, en la mairie de BEAUMETZ-les-CAMBRAI, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et à l'extinction des feux, des immeubles ci-après désignés :

DESIGNATION. — MEUBLES MEUBLANTS : Une chambre à coucher en chêne complète, comprenant un lit de milieu avec sommier, matelas, couverture, édredon et traversin, table de nuit, deux chaises, buffet, garde-robe, armoire de cuisine, deux poêles flamands, un service à café, vaisselle, verres, couverts, vêtements, linge de corps et de maison, produits d'épicerie et d'entretien, ustensiles de cuisine et de ménage, couvertures, outils et autres objets non désignés — **Strictement au comptant.**

UNE MAISON, sise à BEAUMETZ-les-CAMBRAI, rue de l'Eglise, construite en briques, couverte en pannes, comprenant : trois pièces en bas, cuisine arrière-cuisine, mansarde, grenier, cave, cour, bâtiment anciennement à usage de maréchalerie, jardin et dépendances, le tout érigé sur et avec un terrain d'une contenance de sept ares soixante centiares, cadastrés section C. N° 520, lieu dit « LE VILLAGE ».

NOTA. — Il est ici renseigné que le mur de séparation (du côté de M. Lachaise) construit entre le bâtiment à usage de forge et la maison d'habitation, sur une longueur de dix-neuf mètres quarante centimètres, est mitoyen avec M. Lachaise.

MISE A PRIX : QUINZE MILLE FRANCS, ci : 15.000

DEUX ARES 21 CENTIARES de terrain en nature de jardin, terroir de BEAUMETZ-les-CAMBRAI, lieu dit « LES PRES », cadastré section C. N° 5.

MISE A PRIX : DEUX CENT CINQUANTE FRANCS, ci 250

TROIS ARES SOIXANTE-DIX CENTIARES de terrain en nature de jardin, lieu dit « LE JARDIN ANGLAIS », ou « LES PRES DE LA RUE DE VELU », cadastré section D N° 865.

MISE A PRIX : QUATRE CENTS FRANCS, ci. 400

Cette vente a lieu en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Arras, le douze novembre 1941, enregistré, aux requête, poursuite et diligence de : 1° Monsieur Pierre-Guislain DAVID, sans profession, demeurant à SARCELLES, veuf de Madame Marie-Augustine LEGRAND ;

2° Madame Marie-Ernestine DAVID, épouse assistée et autorisée de Monsieur Léon LAMY, fruitier, avec lequel elle demeure à SARCELLES ;

3° Monsieur BRUNIAU, notaire, demeurant à Beaupaume, « agissant en sa qualité de représentant de Mademoiselle Léonie DELALEUX, en religion Sœur Archange de tous les Saints, demeurant 238, Winthrop Ave, New Haven Conn (Etats-Unis d'Amérique) célibataire majeure, aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Arras, le 1er octobre 1941, enregistré ».

Ayant Maître André GODIN pour avoué.

Aux charges clauses et conditions reprises au cahier des charges dressé par Me DEUDON, notaire à VELU, et déposé en son étude où les amateurs peuvent en prendre connaissance

Seules les personnes ayant obtenu préalablement à la vente, l'autorisation préfectorale, pourront se rendre adjudicataires. Les amateurs peuvent s'adresser en l'étude de Me DEUDON, notaire, au moins quinze jours avant la vente, pour demander cette autorisation.

Fait et rédigé par l'Avoué poursuivant, soussigné, à ARRAS, le 18 décembre 1941 — Signé : André GODIN.

Pour tous renseignements, s'adresser soit à Me Fernand DEUDON, notaire à VELU (Pas-de-Calais) rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; soit à Me André GODIN, Avoué à Arras, poursuivant la vente. 14.879

J'apporte la santé...

Chaque soir, après le repas, votre délicieuse tasse de thé des Familles avec ses *18 plantes*, vous apporte la fraîcheur de la Campagne et le secret de la santé. Toute l'efficacité du Thé des Familles vient du dosage des 18 plantes qui le composent pour agir en même temps sur tous les organes essentiels : l'anis, la coriandre, la mélisse activent l'**estomac** ; l'artichaut, le boldo réveillent le **foie** ; le frêne et la bourdaine régularisent l'**intestin** ; la reine des prés actionne le **rein** ; enfin, le tilleul, la verveine, la réglisse calment les **nerfs** et donnent à cette tisane unique son parfum agréable.

THÉ DES FAMILLES
médicinal

Les 18 plantes du Thé des Familles agissent doucement et progressivement, et puis, rien n'est plus simple que de doser vous-même la force de votre Thé des Familles suivant le résultat obtenu la veille. *La grande boîte : 7 Frs 15 chez votre pharmacien.*

3

10.101

Une Poudre au grain finement tamisé, à la nuance subtile, éclaire le visage de cette Beauté discrète si enviée. La Poudre de Beauté, Poudre de Luxe Gibbs, réalise ce parfait maquillage. Dans sa gamme de 7 coloris, vous trouverez la teinte qui s'harmonise délicatement avec votre peau, vos yeux et vos cheveux.

GIBBS
POUDRE DE LUXE
Rachel • Pêche claire • Pêche • Rosée • Corail • Ocre • Mauresque

343

11.415

Etude de Me Amédée DUCHANGE, Notaire à Roubaix, 9, rue du Maréchal Foch.

CESSION. — Première insertion : Suivant acte reçu par Me Amédée DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 11 décembre 1941, enregistré à Roubaix A.C. le 16 décembre 1941, volume 359 bis, folio 62, numéro 312, les héritiers de M. Louis MONTAINE et Mme Céline COTON, son épouse, tous deux décédés, ont vendu à une personne dénommée dans l'acte, le fonds de commerce d'Alimentation Générale qu'ils exploitaient à Roubaix, 75, rue Racine. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de la deuxième insertion, au siège du fonds cédé. — Pour extrait et mention : A. DUCHANGE. 14.880

Etude de Me DESROUSSEAUX, notaire à Lille.

ERRATUM

Il est signalé que c'est par erreur que la mise en **adjudication de la maison sise à Ronchin,** 113, rue Notre-Dame, a été annoncée pour le jeudi 9 janvier 1942, **c'est le Jeudi 8 JANVIER 1942,** qu'il fallait lire. 14.875

VENTES

COMMISSAIRES - PRISEURS DE LILLE, 2, rue Sainte-Anne (Tél. 504.03).

Vente aux Enchères
BEAU MOBILIER

Beau manteau pattes d'astrakan - Machine à coudre « Singer » - Beau salon Louis XVI solerie - Lampadaire - Lustre moderne - Table bureau - Secrétaire - Vases Chine - Fauteuil malade - Garnitures de cheminées - Mobiliers de salle à manger et de chambre à coucher - Foyers - Buffets - Meubles divers,

MACHINES à ÉCRIRE

Machines à écrire Underwood - Remington - Roy. — **Mercredi 23 décembre, 14 heures.** — **G. SINGER.** 12.205

COMMISSAIRES - PRISEURS DE LILLE, 2, rue Sainte-Anne (Tél. 504.03).

Vente suite décès
BON MOBILIER

Buffet - Table - Chaises - Lit - Literie - Garde-robe - Belle baladeuse neuve - Etabli - Outillage menuisier - Foyers divers. — **Mercredi 23 décembre, 14 heures.** — **G. SINGER.** 12.204

VENTES ACHATS LOCATIONS

A vendre St-Quentin

MAISON et FONDS débit et **EPICERIE-FRUITERIE,** 28 bis, rue Camille Desmoulins. S'ad. **ROY,** Liquidateur 10, rue Varlet à **Saint-Quentin.** 14864

CULTIVATEUR

très solv. honnête, trav. rech. **Ferme à louer ou à céder.** Paiem. au grand compt. Ecr. **Van Huffel,** Poste restant. **Tourcoing.** 1.506

SPLENDIDE FERME YONNE, 55 ha. bs bât. Très bon. terre à prox. d'un cent. imp. aff. de bel. even. 1.150.000 fr. **B. Prévot,** 186, Gde Rue, Nogent-s/-Marne (Seine).

LYS-CHANTILLY (Oise)

Dans ce domaine réputé, pourvu de tous les conforts et de tous les agréments, vous pouvez acquérir

AU PRIX DE 7 a 12 francs le Mq

des magnifiques terrains par lots de 3 à 6.000 **mètres carrés, TOUS SITUES SUR BELLES AVENUES.** Emplacement idéal pour construire **FORTE PLUS-VALUE CERTAINE**

DEMANDEZ Notice gratuite à :

M. Georges BARBAIX
22, rue G. de Châtillon, LILLE. Tél. 705-20
Mandatire exclusif de la Société propriétaire

11.750

CESSIONS

Rech. pet. papeterie ou IMPRIMERIE
LILLE ou ENVIRONS
Ecrire C.A.J.O. Réveil 34.885

OFFRES D'EMPLOIS

SITUATIONS stables et b. payées. S Ing dessin. chef mont tech électricien prépar ESE. par corresp. Dipl. Broch. grat. L. **Ecole Supérieure T.S.F.,** 62, Bd Sébastopol, PARIS. 11.921

CORDONNIER
demande Bon OUVRIER région LENS. Ecrire au dépôt du Réveil à **Liévin** 2.128

PHOTOGRAPHIE
BON RETOUCHEUR négatifs est demandé. Ecr. référ. et prétent. **Photo M. Delcroix, à Cambrai.** 6.708

SITUATIONS Vendeur diplômé, Sténo. Secrétaire Interprète anglais, allem. préparées rapidem. chez soi. Placement. Brochure gratis. **Ecole Pratique,** 79 ter, Bd Pipous, PARIS. 11.873

ENSEIGNEMENT

Allem. Angl. Esp., Ital. **50 fr. par mois Blanchart Lille,** 42, rue Gambetta. 11.104

PERDUS ET TROUVÉS

PERDU dimanche 7, **chienne griffon** mouton blanche répondant **Miquette.** Rapporter contre récompense **Lebianc,** 99, rue Arthur Lamendin à **Sin-le-Noble** (Nord). 2127

Perdu petit chien
blanc, court poil, oreilles tachées de roux, queue tournante. **Récompense. Mme DUEZ,** rue de Vervins, à **Sallaumines.** 21.706

PERDU. — Vendredi matin, rue de l'Epeule, Roubaix, face au N° 61, **Chevalière initiales J. H. entrelacées,** à remettre contre **forte récompense.** HEMERYCK, 61, rue de l'Epeule, Roubaix. 1.201

DIVERS

Achète mach. à écrire, à calculer, caisses enregistreuses, mêmes sinistrées. **ANCEMOT,** 6, rue de Navarin, **Paris-9e** 11.877

Toute personne susceptible de donner des nouvelles de **Monsieur Léon-Lucien FREYRE,** né le 7 août 1903, est priée de bien vouloir entrer en communication avec l'**étude COUTOT,** 2, rue de Lorraine, **NANCY,** en rappelant référence 3898. **Bonne récompense.** 34.849

Cherchons acheter
en bon état, MEUBLES de bureau, Machine à écrire. P. Kaiser, 49, rue de Béthune 49 - LILLE. 34.876

REPRESENTANT

cherche à acheter Carte ou Portefeuille représentation. Ecrire Dépôt Réveil, Bd Poincaré, à Béthune. 2.123

TOUR EST RECHERCHE 150 à 250 H. P., 1 à 3 m. entre-pointe. Ecrire 14, rue Béranger, **Armentières.** 4202

IVROGNERIE guérie rapidement et dismrétement, par la Poudre Nargel Ttes Pharmac. : 10 fr. 20 la boîte. — Laboratoire Nargel à Nœux (P.-de-C.) 10.100

Cherche MOTEUR FIXE A GAZ
environ 4 à 7 chevaux Ecr. « **Réveil** » **Hautmont** 8.203

A VENDRE
Une Machine à Ecrire Marque Oliver, bon état **LEROY-MERLIN Nœux-les-Mines**

A VOTRE SERVICE
BOUSQUET
Horloger-Bijoutier
42 **Rue de la Vigne** 12
ROUBAIX
Téléphone 333.39 10.100

POLICE PRIVEE
Enquêtes tte nat. Surveil. Constats. Référ. **MARCELI.** Discrétion. Télép. 755-38, r. Bourgogne, 64, **Lille** (19e année) 5.092

VENDEZ VOS VIEUX DISQUES, usagés, cassés. **Serepel-Poilet,** Lille, 73, r. Esquermoise; Roubaix 138, Grande-Rue. 21.671

T.S.F. Achète très cher postes sect., même mauv état, pick-up, amplis, pièces dét. T.S.F. **SERVICE RADIO** 2, rue Ed. Delesalle, **Lille** Téléphone 469 07

A Vendre NAVETS écrire: **P. WILLOCQUET** à ORCHIES (Nord) 21.712

GAZOGÈNES
LE NATIONAL
à ANTHRACITE
au CHARBON DE BOIS construits par les **FORGES DE LA BOISSIERE** (brevetés S.G.D.G., homologués et agréés) — Montages sur tous camions, camionnettes
Agents pour le Nord : « SOCIÉTÉ DU POIDS LOURD » (Anciens Etablissements Debeyer-Pituquet et Cie), 59 à 63, rue Denfert-Rochereau, **Lille** (Téléphone : 723.78)

VELOS-MOTOS
PNEUS RÉPARATIONS GÉNÉRALES
à forfait. - Rapidement. 19, rue Nicolas-Leblanc, LILLE - Téléph 761.75. 21 681

Placement or. Ach. fruitiers, poiriers, pyramides et espaliers, chez **Van den Heede,** Cysoing (N.) 21.679

MACHINES A TRICOTER ACCESSOIRES PIÈCES DÉTACHÉES
Aiguilles p. ttes marques
J. DE POERCK
74, Boulev. de la Liberté — LILLE —
Téléphone 717-32

COSTUME D'HOMME noir, état neuf à vendre. S'adr. 77, rue des 7 Ponts à Roubaix. 1.202

Recherche à achéter d'occasion :
Poste Soudure
et **Découpage Autogène Société Charbonnière EST et NORD**
19, rue d'Alsace-Lorraine à MAUBEUGE

Recherchons 40 rails
profil 30 kilos ou approchant, longueur 8 mètres. Ecrire N.A.J.O. au « Réveil » qui transmettra. 21.708

A Vendre SACS
JUTE, DIVERS
Ecrire N.A.J.P. Réveil. 21.713

VIEUX DISQUES
PHONOS, usés, cassés. Sommes acheteurs toutes quantités **Ch. Gras-Musique,** 17, Parvis St-Maurice, LILLE. 34.884

Vends MOTEUR DIESEL Mercédes O.M. 65/3 13 C V bon état. Prix 60.000 fr. **Herlem,** à **Escaudœuvres** (Nord). 6707

AUTOS

AUTOMOBILES
Motos-Vélomoteurs
Modèles récents 50 disponibles. **Vente, Achat, Echange,** 19, rue Nicolas-Leblanc, LILLE. — Téléphone : 701-75 21 660

DETTES

M. BARBE Lucien, demeurant à Bully-les-Mines, 58, Cité des Alouettes, informe le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme, née CALON Jeanne. 9.875

MARIAGES

ŒUVRE DU MARIAGE Ttes sit. Consultez-nous 64, r. Bourgogne, Lille.

DAME SEULE, 42 ans, sér., bonne ménag., enfant 11 ans, épouserait ouvrier sérieux. Ecrire V.D.B.C. « Réveil » 3716

LE FOYER-MARIAGES, 224, rue Nationale, Lille

AGENCE MORLION de Bray-Dunes
Repliée 132, rue du Molinel, à LILLE, avise sa clientèle qu'elle est toujours à sa disposition pour tous renseignements ; que plus que jamais elle a l'intention de retourner sur place sitôt les hostilités terminées. **Conseille à ses clients de ne rien constituer, ni rien payer sans la consulter.** 14.867

C

Imprimerie du **Réveil du Nord** 186, rue de Paris, LILLE
Le Gérant : Emile GEST

La Pocharde

Par Jules MARY

— 126 —

Certes, entre Berthelin et Charlotte, ce n'était pas l'amour impétueux qui emporte les jeunes gens ; à son amour, avec le temps, Berthelin avait vu succéder, avec une profonde amitié, une affection sérieuse, raisonnée, plus forte que l'amour, et c'était ainsi que maintenant il aimait.

Chez Charlotte, l'affection fraternelle qu'elle avait eue, dans son enfance et sa jeunesse, pour le brave garçon, avait changé de nature.

Il s'y mêlait une reconnaissance si grande que Charlotte était prête à tous les dévouements pour l'homme qui jamais n'avait voulu douter d'elle au milieu des cris exaspérés de l'opinion publique surexcitée contre la Pocharde.

Telle était la nature des sentiments qui les rapprochaient.

— A quoi bon attendre ? avait dit Berthelin... Il me semble que j'ai attendu assez longtemps...

Ce fut vers la fin de décembre que leur mariage fut célébré.

Ils auraient voulu que la cérémonie passât inaperçue.

Personne n'était prévenu.

Personne n'avait été invité.

La famille du Thiellay devait assister seule au mariage.

Pourtant, depuis le matin, la vieille église de Pont-de-Ruan était en fête.

Jamais elle n'avait été aussi coquette, si parée, si fleurie.

Fleurie, malgré l'hiver.

Les vieux murs, comme aux jours ensoleillés de la Fête-Dieu, disparaissaient sous les branches vertes des sapins.

Dans l'intérieur, des fleurs également partout, arrivées le matin même de Nice.

Jamais la bonne vieille église n'avait été aussi parfumée, aussi parée.

Elle en paraissait un peu surprise, en se réveillant ainsi d'un long sommeil de tant de siècles pour se retrouver, comme en son jeune âge, dans sa robe nouvelle, alors que venaient chez elle et les riches seigneurs des châteaux voisins, aux habits fastueux, aux armures étincelantes, et les grandes dames aux longs voiles traînants, descendues des blanches haquenées que des pages, toquet en tête, maintenaient en laisse dans la rue...

L'apparat des fêtes anciennes renaissait pour un jour.

Mais ce qui devait la frapper surtout, la vieille église qui en avait tant vu, c'était que rien de ces âmes ne ressemblait aux âmes d'autrefois.

Les galetés de commande des serfs, aplatis sous le joug féodal, n'avaient rien de commun avec ces figures épanouies qui parcouraient Pont-de-Ruan, dans la fièvre de l'événement qu'on attendait.

Une joie très vraie, très saine et très douce sur ces visages des riverains de l'Indre.

Les femmes se souriaient en se racontant des choses à voix basse sur le seuil des portes. Les hommes se promenaient en s'arrêtant de temps en temps pour jeter un coup d'œil vers la côte, par où devait arriver